

Un appel pour un engagement durable en faveur des forêts du bassin du Congo

D. Sassou Nguesso

Dans son discours prononcé lors de la Réunion ministérielle sur les forêts tenue le 14 mars 2005, le Président de la République du Congo a insisté sur la nécessité d'un engagement régional et international en faveur de la gestion durable des forêts du bassin du Congo.

C'est pour moi un grand honneur de m'adresser à vous à l'occasion de cette importante réunion sur les forêts organisée dans le cadre de la dix-septième session du Comité des forêts. Je voudrais, pour cela, exprimer ma cordiale estime et mes plus vifs remerciements à Monsieur Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, qui a bien voulu m'y inviter.

Ce que la FAO fait depuis plusieurs années, en matière de gestion forestière, est remarquable. En tant que source d'informations mondiales sur la foresterie, elle joue un rôle majeur à travers la coordination des actions visant notamment:

- la connaissance, l'évaluation et l'utilisation des ressources forestières mondiales;
- la dynamique des écosystèmes;
- l'appui technique et financier aux pays membres, particulièrement dans le domaine institutionnel et dans la réalisation des programmes de terrain.

Plusieurs pays ont bénéficié et continuent de faire leur bon profit de l'appui et de l'assistance de la FAO. La longue coopération, que mon pays entretient avec la FAO dans le domaine spécifique de la gestion forestière est, à cet égard, exemplaire.

L'APPUI DE LA FAO AUX FORÊTS DU CONGO

Dans les années 70, la FAO a appuyé le Congo dans l'évaluation des ressources forestières dans le massif forestier du Nord et le massif de Chaillu, au sud-ouest, pour une superficie totale de 3,1 millions d'hectares environ. Ce travail a permis de disposer des informations utiles pour la création des unités forestières d'aménagement et l'élaboration des premiers plans d'aménagement forestiers, jetant ainsi les bases d'une gestion rationnelle des forêts que le Congo s'est engagé à mettre en œuvre. Ce programme d'inventaire s'est poursuivi dans les années 80 et a couvert une superficie totale de 1,3 million

Discours du Président de la République du Congo, M. Denis Sassou Nguesso, lors de la Réunion ministérielle sur les forêts organisée par la FAO



Denis Sassou Nguesso est Président de la République du Congo.

En Afrique centrale (et ci-contre, en République du Congo) les forêts sont fréquemment incendiées pour des raisons de subsistance; la cause d'incendies de forêt la plus répandue est celle due à la pratique de l'agriculture sur brûlis



FAO/191/3/AM/MAZZONI

d'hectares dans les massifs forestiers du sud du pays.

Dans le cadre du plan d'action forestier tropical lancé en 1985, et dont l'objectif majeur portait sur la lutte contre la déforestation, le Congo a élaboré, dans les années 90, le Plan forestier national, devenu le cadre de référence pour la planification du développement du secteur forestier.

De nouvelles initiatives sont actuellement mises en œuvre au niveau national et sous-régional notamment l'appui au programme forestier national, la promotion des produits forestiers non ligneux et l'appui à la Conférence des ministres des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). En renouvelant ma gratitude à la FAO, je souhaite que cette coopération se renforce et se développe.

LES INCENDIES DE FORÊT: DES EFFORTS À ACCOMPLIR EN AFRIQUE CENTRALE

Au cours de la présente session, deux questions importantes concernant la gestion des forêts vont être abordées. Il s'agit de la coopération internationale pour la maîtrise des incendies de forêt et la poursuite de l'engagement international en faveur de la gestion durable des forêts.

Les incendies des forêts, dont les origines sont variées, contribuent sans conteste à la destruction de la diversité biologique et à la dégradation des sols, avec un impact négatif sur l'environnement et l'économie.

En Afrique centrale, comme ailleurs dans le monde, les incendies constituent l'un des facteurs les plus dévastateurs des forêts. L'indispensable lutte contre ce fléau ravageur prend parfois, dans nos pays, des allures d'un véritable pari. Parce que, souvent, la forêt est incendiée

pour des raisons de subsistance: feux de brousse pour les besoins de la chasse, feux spontanés en saison sèche toujours pour entretenir l'existence. De toutes les causes des incendies de forêt, la plus importante et aussi la plus répandue est celle due à la pratique de l'agriculture sur brûlis, mode archaïque qui consiste à brûler la végétation et à cultiver les sols ainsi défrichés.

Malgré les dispositions prévues dans les législations nationales et les textes subséquents, le phénomène des incendies de forêt demeure une préoccupation majeure dans la sous-région d'Afrique centrale. Pour apporter une solution efficace à ce grave problème, il est nécessaire que des mesures conséquentes soient arrêtées par chaque pays. Elles devraient porter sur:

- l'intégration de la gestion des incendies dans les politiques forestières nationales;
- la prévention des incendies de forêt dans le cadre du plan décennal du système d'observation de la terre;
- l'élaboration des plans d'intervention contre les incendies;
- la promotion d'une agriculture plus productive et respectueuse de l'environnement.

ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE

Dans les pays du bassin du Congo, des efforts importants sont déployés pour promouvoir la gestion durable des forêts. Cependant, le développement des

programmes y relatifs est limité par les coûts élevés liés à leur élaboration et leur mise en œuvre, ainsi que par la faiblesse des capacités nationales, notamment dans l'application des nouvelles technologies.

La gestion des forêts constitue l'un des principaux axes du plan stratégique de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale sur les 10 prochaines années. Nos pays ont donc besoin d'un important appui de la communauté internationale pour renforcer leurs capacités nationales, à travers la formation, l'application des nouvelles technologies, la recherche-développement, et pour accroître les investissements dans le secteur forestier.

La prochaine session du Forum des Nations Unies sur les forêts, prévue en mai 2005 à New York, constituera sans aucun doute une grande opportunité pour renforcer l'engagement international sur la gestion des forêts. Nous comptons sur la FAO pour qu'elle y prenne une part déterminante et y joue un rôle de premier plan. Un tel engagement de sa part devrait nécessairement renforcer la coopération internationale dans la gestion des forêts.

Maintenir un équilibre entre développement économique et conservation de l'environnement

Votre réunion se tient un peu plus d'un mois après le deuxième Sommet des Chefs d'Etat sur la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique

centrale, qui a eu lieu à Brazzaville, le 5 février dernier. A l'issue de cette importante réunion, les Chefs d'Etat d'Afrique centrale ont réitéré leur ferme engagement à relever le grand défi de la gestion rationnelle et durable des forêts tropicales d'Afrique centrale, deuxième réservoir mondial de biodiversité. En substance, ils ont confirmé leur volonté de concilier les impératifs du développement durable et ceux de la préservation des écosystèmes forestiers du vaste bassin du Congo où se situent leurs différents pays.

A cet effet, les Chefs d'Etat ont signé un important traité sur la conservation et la gestion durable des forêts en Afrique centrale et adopté un Plan de convergence dont le but est de coordonner les actions sous-régionales et les programmes nationaux. La COMIFAC, organe de coordination et de suivi, a été mise en place.

Pour la mise en œuvre du Plan de convergence et de toutes les actions qui y sont contenues, un financement de 2 milliards de dollars EU environ est nécessaire. Un appel à la solidarité internationale a été lancé par le Sommet. En réponse, quelques gouvernements et bailleurs de fonds internationaux se sont engagés à soutenir les efforts des Etats d'Afrique centrale par des apports financiers à travers des mécanismes de financement novateurs.

Notre espoir est que ces promesses soient tenues et que le reste de la communauté internationale emboîte le pas aux donateurs qui se sont déjà annoncés.

PROGRÈS ACCOMPLIS EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

Je voudrais, maintenant, parler de ce qui se fait dans mon pays.

Depuis l'année 2000, nous avons fait de la gestion durable des forêts congolaises notre cheval de bataille. Une nouvelle législation consacrant la gestion durable des forêts a été promulguée et balise désormais notre politique et notre action forestières.

Le Congo possède un réseau d'aires protégées de 3,7 millions d'hectares environ, soit 11,2 pour cent du territoire national. On a inventorié 8,2 millions d'hectares de forêts, soit 41,3 pour cent de la couverture forestière nationale. Des plans de gestion durable sont en cours de réalisation dans 10 concessions forestières couvrant 4,2 millions d'hectares environ, et ce programme va se généraliser sur l'ensemble des concessions forestières.

Des programmes novateurs, tels que l'enrichissement des forêts dégradées, la gestion de la faune dans les concessions forestières, sont développés en partenariat avec les sociétés forestières et les ONG internationales.

En perspective, plus de 50 pour cent des forêts attribuées à l'exploitation seront aménagées d'ici quelques années et le Congo va ainsi participer activement à la promotion du commerce des bois certifiés. Quand on sait que, selon l'Organisation internationale des bois tropicaux, moins de 3 pour cent seulement

des forêts mondiales sont aménagées, nous pouvons légitimement affirmer que notre pays marche en harmonie avec les politiques de gestion durable des forêts denses tropicales prônées par la communauté internationale.

Je saisis cette opportunité pour saluer la communauté internationale pour l'intérêt et l'appui multiforme qu'elle ne cesse d'apporter à la gestion durable des forêts congolaises.

C'est ici le lieu, me semble-t-il, de signaler que notre pays, la République du Congo, qui sort à peine des troubles sociopolitiques et qui a besoin de tout l'appui de la communauté internationale, vient de voir ses efforts d'assainissement économique et financier reconnus par les Institutions de Bretton Woods par la signature d'un programme avec le Fonds monétaire international. L'objectif de cette démarche est d'accroître les investissements et de renforcer la croissance économique afin de mieux réduire la pauvreté, assurer le développement social du pays et garantir le bien-être des populations.

Pour atteindre ces nobles ambitions, la mobilisation de toutes nos ressources naturelles est indispensable, dans les perspectives les meilleures pour les générations à venir.

CONCLUSION

La Terre souffre atrocement de l'effet dévastateur que l'espèce humaine exerce sur elle. Les déforestations massives pour

En février 2005, les chefs d'Etat d'Afrique centrale réunis à Brazzaville ont réitéré leur ferme engagement de concilier développement économique et conservation des forêts; ci-contre, des pêcheurs dans une forêt congolaise





FAO/19165M MARZOT

Une nouvelle législation, promulguée par la République du Congo en 2000, fait office de cadre pour la gestion durable des forêts; ci-contre, la récolte du miel sauvage

l'exploitation des essences, les incendies, les épandages d'engrais et pesticides surdosés détruisent les forêts et la végétation, et dégradent la biodiversité.

Notre planète est réellement en danger. Il nous faut agir, vite et ensemble. Non pas en paroles abusivement rassurantes et lénifiantes, mais en actions véritablement concrètes.

Il est vrai qu'au niveau mondial, des efforts encourageants sont réalisés en matière de gestion des forêts. Mais ils ne sont pas suffisants. De nombreux défis restent à relever. Ils sont connus, identifiés, analysés. Ce qui nous manque pour aller au-devant de ces défis, c'est une réelle volonté politique, un dialogue

permanent et une solidarité plus forte.

Nous sommes tous concernés car il s'agit de la survie de l'humanité.

La FAO doit se porter aux avant-postes de ce combat. Pour cela, elle se doit de renforcer sa coopération avec les autres organisations, de parfaire sa collaboration avec les organismes intergouvernementaux et avec les mécanismes financiers internationaux.

Monsieur le Directeur général, en vous renouvelant ma gratitude pour la possibilité que vous m'avez offerte de m'adresser à vous, je souhaite un franc succès à vos travaux.

Vive la FAO.

Vive la coopération internationale. ◆